



PROVIDENCE-INFOS

www.providence-wavre.be

Liaison Parents-Ecole
2014-2015 N°5
Mai 2015

Chers parents,

L'année scolaire touche à sa fin. Vous trouverez dans cette dernière communication toutes les informations de fin d'année.

Durant cette session de bilans, nous encourageons tous nos élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes. La dernière semaine de cours sera entièrement consacrée aux révisions. Que chacune et chacun profite de ces précieux moments pour travailler assidument et poser les questions utiles aux professeurs. Nous rappelons aussi combien il est important d'avoir une bonne hygiène de vie durant cette période : manger équilibré, dormir suffisamment et prendre régulièrement un bon bol d'air. C'est l'occasion aussi de laisser de côté smartphones, GSM, PC et télévision. Ces petits appareils supporteront très bien ce court éloignement.

En tant que parents, votre présence, votre confiance et votre soutien seront bien entendu essentiels à vos enfants. N'hésitez pas à les encourager !

Nous souhaitons à tous nos élèves une bonne session et une réussite à la hauteur de leurs espérances.

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

P. Maljean
Directrice des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

SOMMAIRE

1. Session de bilans
2. Certificat de qualification – Procédure de conciliation interne
3. Délibère-toi
4. Souper et bal de fin d'études
5. Proclamations des classes terminales : jeudi 25 juin
6. Remise des bulletins pour les autres classes : vendredi 26 juin
7. Procédures de conciliation interne et de recours externe
8. Ateliers ouverts en hôtellerie et habillement le mardi 23 juin
9. Foire aux livres : lundi 29 juin
10. Organisation de la fin de l'année scolaire
11. Réinscriptions pour l'année 2015-2016
12. Allocations d'études
13. Documents à garder

1. Session de bilans

Les horaires de la session de juin se trouvent dans le journal de classe de votre enfant. Ils sont affichés dans les classes et aux valves de l'école. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.providence-wavre.be (onglet informations – calendriers éphémérides).

A la lecture de ces derniers, vous remarquerez les moments où votre enfant est en congé d'étude. Durant ce congé, il peut rentrer travailler à la maison. Cependant, une étude est prévue à l'Institut.

Afin que nous puissions organiser l'école, n'oubliez pas de compléter avec précision le talon-réponse en annexe.

Durant la session :

Au 1^{er} degré :

Si les élèves ont un seul examen: ils peuvent rentrer étudier à la maison à l'heure de fin prévue à l'horaire.

Si les élèves ont deux examens: ils restent en classe jusqu'à la fin prévue du second examen et peuvent alors rentrer étudier à domicile.

Au 2^e degré :

Si les élèves ont un seul examen: ils peuvent rentrer étudier à la maison au plus tôt ½ heure avant la fin prévue à l'horaire pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Si les élèves ont deux examens : ils restent en classe jusqu'à la fin du 1^{er} examen et, au cours du 2^e examen, ils peuvent quitter au plus tôt ½ heure avant la fin prévue à l'horaire pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Au 3^e degré :

Les élèves sont autorisés à quitter la salle d'examen dès qu'ils ont terminé. S'ils ont un deuxième examen, ils ne peuvent pas stationner dans les couloirs, ne peuvent pas quitter l'Institut mais peuvent se rendre soit aux foyers soit à la salle de fêtes.

Pour les élèves du 1^{er} et du 2^e degré :

Les élèves sont invités à se munir d'un livre de lecture ou d'un magazine "culturel" afin d'attendre calmement la fin de l'examen après avoir remis leur copie.

Il est rappelé que durant un examen les élèves ne peuvent avoir que le matériel autorisé par le professeur (donc pas de GSM, de smartphone, d'ordinateur de poche,... qui seront assimilés à des moyens frauduleux). Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner l'annulation de la copie en tout ou en partie selon l'appréciation du professeur.

Pour ce qui est de la tenue, le règlement d'ordre intérieur reste toujours d'application.

Durant les jours de conseils de délibération, les élèves sont autorisés à demeurer à domicile. Toutefois, une surveillance est possible à l'école. Si des parents souhaitent que leur enfant soit à l'Institut durant ces journées, ils sont invités à en avvertir la Direction par courrier afin que la prise en charge puisse être assurée correctement.

2. Certificat de qualification – Procédure de conciliation interne

Pour les élèves effectuant la dernière étape de leur qualification, les derniers jurys délibèrent le mercredi 17 juin. Les décisions des jurys peuvent faire l'objet d'une contestation interne (pas d'un recours externe). La procédure est la suivante :

- L'information sur le résultat de la délibération est donnée aux élèves après le passage du dernier récipiendaire.
- Dans les 48 heures qui suivent cette information, les parents (ou l'élève majeur) peuvent introduire une contestation de décision par courrier déposé au secrétariat à l'attention de la Direction (contre accusé de réception). **Sans accusé de réception et au-delà des 2 jours ouvrables qui suivent l'information orale, la contestation n'est plus recevable.**
- Cette contestation doit être motivée, faisant part notamment de tout élément neuf par rapport à ce qui était en possession ou à la connaissance des membres du jury.
- Si la demande est jugée recevable, le jury se réunira à nouveau le vendredi 19 juin et examinera les arguments apportés. Les décisions rendues seront transmises aux parents ou à l'élève (s'il est majeur) par envoi recommandé.

3. Délibère-toi

Durant les délibérations de juin, notre école propose à ses élèves de s'investir dans des activités de qualité. Pour ce faire, nous sommes devenus partenaires du projet « **Délibère-toi** ».

De quoi s'agit-il ? « Délibère-toi » donne la possibilité aux jeunes du secondaire de participer à différentes activités. Plusieurs domaines d'action sont proposés : actions citoyennes, formations, découverte de métiers, sports, culture ainsi que l'organisation d'un festival culturel

Quand ? Les activités se déroulent du 20 au 30 juin 2015.

Où ? Dans toute la province du Brabant wallon. Deux activités sont programmées dans notre école : « le brevet BEPS » et « 3' pour sauver une vie ».

Pour qui ? Tous les jeunes âgés de 14 à 20 ans.

Le prix ? C'est gratuit.

Comment ? Pour s'inscrire, c'est très simple, un site internet est prévu à cet effet : www.deliberetoi.be. Il est possible de s'inscrire à plusieurs actions citoyennes, toutes régions confondues.

4. Souper et bal de fin d'études : samedi 20 juin

Le souper et le bal de fin d'études (6^{ème} GT/TT/TQ et 7^e P) aura lieu le **samedi 20 juin à 19h00** à la salle des fêtes. Nous remercions déjà chaleureusement l'Association de Parents du secondaire qui prend cet évènement entièrement en charge et les élèves de 5^e humanités et de 6^e professionnelle qui ont aidé à la préparation.

5. Proclamations des classes terminales : jeudi 25 juin

La proclamation des résultats aura lieu pour les élèves de 6^e professionnelle (Restaurateur, Vendeuse-Retoucheuse et Aide familiale) le **jeudi 25 juin à 18h00** (dans la cour de la section professionnelle si le temps le permet, dans un local qui sera précisé en cas d'intempéries). Les élèves de 6^e puériculture recevront leur bulletin au même moment que les autres classes puisqu'ils n'auront leur qualification qu'au terme de la 7^e année.

La proclamation des élèves de 6^{ème} GT/TT/TQ et de 7^e professionnelle aura lieu le même **jeudi 25 juin à 19h00** dans le grand hall (section humanités ; l'entrée se fera par la rue des Fontaines). Elle sera suivie du verre de l'amitié offert par l'Institut à tous les récipiendaires et leurs familles.

6. Remise des bulletins pour les autres classes : vendredi 26 juin

Les bulletins seront remis aux parents (idéalement accompagnés de l'élève) le **vendredi 26 juin de 14h30 à 16h30** et de **17h30 à 20 heures** par les titulaires. Les professeurs de branche seront à la disposition des parents dans les mêmes tranches horaire.

Si nécessaire, les parents qui le souhaitent pourront prendre connaissance des copies de bilans de leur enfant ce même jour ou le lundi 29 juin de 8h30 à 10h30 (sur rendez-vous pris avec le professeur durant la remise des bulletins).

En cas d'attestation d'échec ou de réorientation vers d'autres filières, le titulaire de classe vous informera par téléphone pour le **jeudi 25 juin** au plus tard.

7. Procédures de conciliation interne et de recours externe

Procédure de conciliation interne

Si des contestations de décisions de Conseils de classe devaient apparaître, les parents (et l'élève s'il est majeur) doivent rencontrer la direction le **vendredi 26 juin** après avoir rencontré le titulaire et les professeurs de branches dans lesquelles l'élève est en échec ou le **lundi 29 juin entre 8h30 et 12h00** ou entre **14h00 et 16h15**, uniquement sur rendez-vous pris au secrétariat (010/23.31.25). **Au-delà de ce délai, la contestation n'est plus recevable.**

Dans le cas d'introduction d'une demande de conciliation interne, nous vous demandons de compléter le formulaire ad hoc que vous pouvez retirer au secrétariat.

Pour instruire la demande, le chef d'établissement convoquera une commission locale. Cette dernière peut rejeter la demande si elle l'estime irrecevable ou convoquer un nouveau Conseil de classe. Si c'est le cas, celui-ci réexaminera la situation. A l'issue de cette conciliation, soit le Conseil de classe maintiendra sa décision initiale, soit il la modifiera et accordera une autre attestation d'orientation.

Les décisions rendues seront transmises aux parents ou à l'élève (s'il est majeur) par envoi recommandé.

Si l'élève majeur ou les parents (ou responsables légaux) de l'élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision du Conseil de classe prise à l'issue de la conciliation interne, ils peuvent alors introduire, dans les 10 jours, une demande externe auprès du Conseil de recours contre les décisions des Conseils de classe.

Procédure de recours externe

La procédure de recours externe doit être précédée d'une demande de conciliation interne. Elle est prévue uniquement pour contester les attestations de réussite partielle (restrictive ou AOB) ou d'échec (AOC) délivrées par les Conseils de classe.

Le recours comprend une motivation précise. Y est jointe toute pièce que le requérant juge de nature à éclairer le conseil de recours. Le recours ne peut comprendre des pièces relatives aux décisions du Conseil de classe relatives à d'autres élèves.

Le recours est adressé par lettre recommandée à l'Administration : Service de la Sanction des études, Conseil de recours – enseignement confessionnel, bureau 1F140 - Rue Adolphe Lavallée à 1080 Bruxelles

Les Conseils de recours se réunissent à partir du 31 août pour les décisions des conseils de classe de juin. La décision du conseil de recours vous est envoyée par courrier recommandé.

8. Ateliers ouverts en hôtellerie et habillement le mardi 23 juin

Pour tous les élèves qui souhaitent mieux connaître nos sections hôtellerie et habillement et peut-être s'y inscrire l'an prochain, nous organisons une journée de découverte au cours de laquelle le jeune pourra s'exercer à ces magnifiques métiers.

Pour plus de renseignements, contactez le 010/23 31 33 (hôtellerie) ou le 010/23 31 32 (habillement) ou surfez sur notre site www.providence-wavre.be (onglet inscriptions).

9. Foire aux livres : lundi 29 juin

Comme l'année passée, l'école propose 2 formules en salle d'étude.

→ Vente de livres d'occasion PAR LES ÉLÈVES eux-mêmes. Supervision par les éducateurs. Les élèves qui souhaitent vendre leurs livres sont tenus d'être présents à 9h45.

Merci à chacun, vendeurs et acheteurs, de disposer de suffisamment de monnaie.

→ Possibilité de commande de livres neufs auprès d'un stand de l'Association des Parents du Secondaire. Paiement à la commande. Livraison à la rentrée.

Date unique : le lundi 29 juin 2014 de 10h à 14h

REMARQUE : Les listes de manuels scolaires 2015-2016 seront remises avec le bulletin.

10. Organisation de la fin de l'année scolaire

Le lundi 29 juin est réservé à des réunions et à la foire aux livres et le mardi 30 juin à des conseils de classe et à une assemblée générale des professeurs et des éducateurs.

11. Réinscriptions pour l'année 2015-2016

La réinscription pour l'année scolaire prochaine se fait :

- en professionnel, par la remise du document reçu en mai et confirmé à la remise des bulletins
- en humanités, par la signature du document présenté par le titulaire le 26 juin et par la remise de la feuille de choix d'options pour l'entrée en 3^{ème} ou en 5^{ème} ou encore en cas de changement d'orientation suivant l'avis du conseil de classe.

Comme nous l'avons déjà fait les dernières années, **nous réservons une priorité aux élèves actuels jusqu'au mercredi 1^{er} juillet à 12h00.** Au-delà de cette date, nous ne garantirons plus les places, en particulier dans beaucoup d'options de l'enseignement général et technique de transition, dans l'enseignement technique de qualification et dans certaines options de l'enseignement professionnel où la demande extérieure est forte.

12. Allocations d'études

Des documents de demande d'allocations d'études sont disponibles au secrétariat. Nous insistons auprès des parents qui connaissent des difficultés pour faire face aux coûts scolaires pour qu'ils effectuent cette démarche. La Communauté française offre une aide importante pour permettre à chacun de bénéficier d'une scolarité de qualité.

13. Documents à garder

Tous les élèves doivent pouvoir présenter à l'inspection de la Communauté française à tout moment de la prochaine année scolaire :

- le journal de classe 2014/2015
- les répertoires, les interrogations et les travaux
- les fardes de cours en ordre.

Ce rappel vaut aussi pour les élèves des classes terminales qui doivent garder tous leurs documents « à domicile » et être en mesure de les faire parvenir à l'école en cas de demande et ce jusqu'à réception du CESS définitif en mai 2016.

TALON A REMETTRE AU TITULAIRE AVANT LE 8 JUIN 2015

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Info de mai 2015, en particulier de :

- l'horaire des bilans
- la rencontre des parents
- les procédures de conciliation interne et de recours externe
- l'organisation de la fin d'année scolaire
- les réinscriptions
- les documents à garder par les élèves à l'attention de l'inspection

Pour la session de bilans, il est décidé que l'élève :

peut - ne peut pas ¹ rentrer étudier à la maison

Dans le cas où il doit étudier à l'Institut, il peut quitter

Mercredi 10 juin à h.....	(maximum 16h00)
Jeudi 11 juin à h	(maximum 17h00)
Vendredi 12 juin àh	(maximum 17h00)
Lundi 15 juin àh.....	(maximum 17h00)
Mardi 16 juin àh.....	(maximum 17h00)
Mercredi 17 juin àh.....	(maximum 16h00)
Jeudi 18 juin à h	(maximum 17h00)
Vendredi 19 juin àh	(maximum 17h00)

NOM ET PRENOM :

Classe :

Date :

L'élève,

Les Parents,

Signatures :

¹ Biffer la mention inutile

